



Bassin Loire-Bretagne
Bassin de la Creuse
Affluent de la Creuse
Longueur : 28 km
Bassin versant : 188 km²
Source : BD CARTHAGE®

La ROZEILLE

Directive Cadre sur l'eau

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Rozeille est dans la masse d'eau : « La Rozeille et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Creuse » (code européen FRGR0403).

Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Rozeille sont mesurés à la station hydrométrique de Moutier-Rozeille (code L4033010) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*. Une station hydrométrique (code L4024510) a été mise en service à Magnat-l'Etrange entre 1975 et 1982.

Qualité

La Rozeille a été affectée d'un objectif de qualité 1 A (qualité excellente) sur tout son cours (de sa source à la confluence avec la Grande Creuse). Elle a été classée en première catégorie piscicole. La qualité de la Rozeille a été étudiée par la DIREN Limousin en 1992 et 1993.

Il n'y a pas de point de mesure du Réseau National de Bassin (RNB) sur la Rozeille. Un point complémentaire au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Conseil Général de la Creuse est situé à l'aval de Magnat-L'Etrange (code 86800). Toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Creuse (14, avenue Pierre Leroux, BP 17, 23000 GUERET Cedex, tél 05.55.51.46.00).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le réseau qualité devient le suivant :

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
04086800	Aval Magnat l'Etrange	RCD	RCD
04086820	Aval Magnat l'Etrange		DCE-REF (référence)

Réglementation

Au plan réglementaire, la Rozeille, à l'aval de Moutier-Rozeille, est une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs (Truite fario, Ombre) par décret du 1^{er} avril 1905 et par arrêté du 2 janvier 1986 en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement.

Intérêt écologique et patrimonial

Le deuxième inventaire ZNIEFF a confirmé l'intérêt écologique de la Rozeille (dont les premiers kilomètres sont situés dans la ZNIEFF de type II du Camp de La Courtine et zone périphérique) avec la délimitation d'une zone de type I : Vallée de la Rozeille ; Cf. *Rubrique Nature\ZNIEFF*.

Les Gorges de la Rozeille (communes de Moutier-Rozeille et Saint-Pardoux-le-Neuf) ont fait l'objet d'un site inscrit le 27 août 1991 ; Cf. *Rubrique Nature\Sites*.

L'étude menée par la Délégation Régionale Auvergne, Limousin du Conseil Supérieur de la Pêche (brigades départementales de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) en juillet 1998 : « Présence de l'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* en Limousin, propositions de sites Natura 2000 » a fait état de la présence (remarquable pour la région Limousin) de cette espèce protégée par la Directive Habitat dans le Ruisseau d'Arfeuille (commune de Moutier-Rozeille), affluent de la Rozeille.

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central a réalisé pour la DIREN Limousin entre 2002 et 2005 un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire du PNR Millevaches-en-Limousin et la partie limousine du PNR Périgord-Limousin.

Un certain nombre de zones inventoriés (liées ou non à la rivière) sont situées dans le bassin amont de la Rozeille.

Mise à jour : novembre 2008